

CTA du 19 janvier 2015

Préparation de la rentrée 2015

PROJET de REPARTITION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Programme 140 – 1^{er} degré

Eléments de contexte :

Pour la rentrée 2015, l'académie de Montpellier bénéficie de la création de **241 emplois supplémentaires**, qui représentent 10,07 % des emplois répartis entre les académies métropolitaines. L'académie se situe au 4^{ème} rang des académies les mieux pourvues pour la prochaine rentrée.

Par rapport à la rentrée 2014, l'évolution de la dotation de l'académie est de 111 emplois.

Cette dotation résulte de l'application de la nouvelle méthode de répartition mise en œuvre par le ministère, qui intègre dans le calcul le facteur démographique et les caractéristiques socio-économiques des territoires appréhendés au niveau communal.

Priorités académiques :

Les moyens attribués à l'académie permettent tout à la fois :

- d'accompagner la progression des effectifs qui s'établit à 2219 élèves,
- de mettre en œuvre les priorités nationales et académiques, notamment en soutenant les écoles les plus confrontées à la difficulté,
- d'améliorer les conditions d'encadrement dans l'ensemble des écoles de l'académie.

Modalités de répartition :

Les 241 emplois sont répartis en tenant compte, pour chaque département, de l'évolution des effectifs dans le 1^{er} degré et des priorités éducatives suivantes :

- ✓ la mise en œuvre de la reconfiguration de l'éducation prioritaire : cette priorité centrée sur le soutien aux écoles les plus confrontées à la difficulté se traduit par :
 - l'application à un plus grand nombre d'écoles des seuils particuliers au titre de l'éducation prioritaire,
 - des créations d'emplois pour la coordination et la formation,
 - la pondération des temps d'enseignement en REP+ à hauteur de 18 demi-journées annuelles,
 - l'accompagnement des écoles relevant des réseaux sortant de l'éducation prioritaire,
 - la poursuite des mesures spécifiques du 1^{er} degré (scolarisation des élèves de moins de 3 ans, dispositif « plus de maîtres que de classes » ;
- ✓ le soutien aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers : développement des dispositifs d'inclusion scolaire et accueil des élèves autistes ;
- ✓ le financement des décharges de directeurs d'école ;

✓ le soutien au développement du numérique éducatif.

Répartition académique des créations d'emplois du 1^{er} degré

	Ecart prévisions 2014/ constat 2014	Prévisions 2015	Evolution constat 2014 à prévisions 2015	Démographie	Mesures Education Prioritaire	Mesures Inclusion et Décharges	Mesures diverses	Nb total d'emplois créés	P/E pour la rentrée 2015	Ecart entre P/E 2014 et P/E 2015
Aude	-282	31096	59	3	0.5	2	0	5.5	5,272	0,054
Gard	-431	65383	237	6	28	4	1	39	5,137	0,073
Hérault	118	95923	1406	109	25	4	0	138	5,136	0,057
Lozère	43	4478	-52	0	0	0	1	1	8,759	0,039
P.O.	65	39719	569	41	12.5	1	0	54.5	5,200	0,061
Non ratt*.	-	-	-	-	2	-	1	3	-	-
Académie	-617	236599	2219	159	68	11	3	241	5,233	0,071

(*) Emplois non rattachés : DAN adjoint 1^{er} degré et formateurs pour l'éducation prioritaire

Sur les 241 créations, 82 emplois ont été réservés pour assurer la mise en œuvre des différentes mesures et 159 emplois ont été répartis entre les départements sur la base des effectifs prévisionnels 2015 et en rééquilibrant les écarts entre la prévision 2014 et le constat de rentrée, afin de disposer pour la rentrée 2015 dans tous les départements, d'un ratio P/E supérieur à celui de la rentrée 2014.

Tous les départements bénéficient ainsi d'une progression notable du P/E prévisionnel 2015.